

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2021/12/27/2021043625/justel>

Dossier numéro : 2021-12-27/01

Titre

27 DECEMBRE 2021. - Loi-programme

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 15-07-2022 inclus.

Source : CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE

Publication : Moniteur belge du 31-12-2021 page : 126438

Entrée en vigueur :

01-10-2021	(Art.106) (Art.106-Art.108) (Art.109) (Art.111-Art.112) (Art.113) (Art.113-Art.115)
31-12-2021	(Art.151) (Art.151-Art.153) (Art.152) (Art.24) (Art.26-Art.28) (Art.32) (Art.37) (Art.56-Art.63) (Art.62)
01-01-2022	(Art.118-Art.120) (Art.121) (Art.121-Art.123) (Art.122) (Art.124) (Art.124-Art.130) (Art.125) (Art.126) (Art.127) (Art.128) (Art.129) (Art.13-Art.16) (Art.131) (Art.131-Art.138) (Art.132) (Art.134) (Art.135) (Art.136) (Art.139-Art.148) (Art.149) (Art.154) (Art.154-Art.155) (Art.2-Art.12) (Art.20-Art.22) (Art.34-Art.35) (Art.36) (Art.38) (Art.38-Art.43) (Art.39) (Art.40) (Art.41) (Art.42) (Art.43) (Art.45-Art.47) (Art.48-Art.51) (Art.52-Art.55) (Art.64) (Art.64-Art.66) (Art.65) (Art.72) (Art.72-Art.73) (Art.74-Art.79) (Art.75) (Art.80) (Art.80-Art.94) (Art.81) (Art.82) (Art.83) (Art.84) (Art.85) (Art.87) (Art.88) (Art.89) (Art.90) (Art.91) (Art.95) (Art.95-Art.96)
10-01-2022	(Art.104) (Art.105) (Art.116) (Art.117) (Art.67) (Art.68) (Art.69) (Art.70) (Art.71) (Art.97)
01-07-2022	(Art.110)
indéterminée	(Art.29-Art.31) (Art.98-Art.102)

Table des matières

[TITRE 1er.](#) - Disposition générale

Art. 1

[TITRE 2.](#) - Finances

[CHAPITRE 1er.](#) - Impôts sur les revenus

[Section 1re.](#) - Réforme des avantages fiscaux pour les sportifs et les clubs sportifs

[Sous-section 1re.](#) - Réforme du précompte professionnel

Art. 2-3

[Sous-section 2.](#) - Uniformisation de la notion de "jeune sportif"

Art. 4

[Sous-section 3.](#) - Limitation des rémunérations des agents de sportif

Art. 5-10

[Sous-section 4.](#) - Modifications au régime des pensions complémentaires des sportifs

Art. 11

[Sous-section 5.](#) - Entrée en vigueur

Art. 12

[Section 2.](#) - Règlementation portant introduction d'un régime spécial d'imposition pour les contribuables impatriés et pour les chercheurs impatriés

Art. 13-17, 17/1, 18-19

[Section 3.](#) - Réforme des SIR relatives à l'immobilier de soins de santé

Art. 20-22

[Section 4.](#) - Modification de la procédure de règlement à l'amiable et des frais de régularisation

Art. 23

[Section 5.](#) - Réduction d'impôt pour garde d'enfant

Art. 24-25

[Section 6.](#) - Renforcement du système actuel de tax shelter pour les start-ups et les scale-ups

Art. 26-28

[Section 7.](#) - Augmentation du nombre d'heures supplémentaires avec sursalaire fiscalement avantageuses dans le secteur de la construction

Art. 29-31

[Section 8.](#) - Prolongation de la durée de validité des chèques-repas et des éco-chèques

Art. 32-33

[CHAPITRE 2.](#) - Taxe sur la valeur ajoutée Exclusion de la fourniture de logements meublés du régime de la franchise de la taxe

Art. 34-35

[CHAPITRE 3.](#) - Accises

[Section 1re.](#) - Diesel professionnel: Réduction du remboursement du droit d'accises

Art. 36-37

[Section 2.](#) - Energie: réforme des accises

Art. 38-43

[Section 3.](#) - Entrée en vigueur

Art. 44

[TITRE 3.](#) - TRAVAIL

[CHAPITRE 1er.](#) - Dispositions accordant une subvention à l'Office national des vacances annuelles pour l'année 2022 à titre de compensation dans le coût de l'assimilation des périodes de chômage temporaire pour force majeure liées au coronavirus dans le régime des vacances annuelles des ouvriers

Art. 45-47

[CHAPITRE 2.](#) - Compensation du coût pour les employeurs du chômage temporaire pour cause de force majeure consécutif au coronavirus pour les vacances annuelles pour les employés

Art. 48-51

[CHAPITRE 3.](#) - Compensation du cout patronal du chômage temporaire pour cause de force majeure consécutif aux inondations pour les vacances annuelles pour les employés

Art. 52-55

[CHAPITRE 4.](#) - Subvention au Fonds social et de garantie pour les hôtels, restaurants, cafés et entreprises assimilées

Art. 56-63

[TITRE 4.](#) - Santé

[CHAPITRE UNIQUE.](#) - Modifications de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994

[Section 1re.](#) - Maximum à facturer

Art. 64-66

[Section 2.](#) - Ressources de l'assurance obligatoire soins de santé pour couvrir les dépenses spécifiques liées à la pandémie COVID-19

Art. 67

[Section 3.](#) - Cotisations sur le chiffre d'affaires

Art. 68-70

[Section 4.](#) - Contribution sur le marketing

Art. 71

[Section 5.](#) - Frais d'administration des organismes d'assureurs

Art. 72-73

[TITRE 5.](#) - ENERGIE

[CHAPITRE 1er.](#) - Modifications de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et réglant le financement de la taxe sur la valeur ajoutée sur les dépenses pour la gestion et l'assainissement des passifs nucléaires à charge de l'Etat fédéral par une attribution à partir des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée

Art. 74-79

[CHAPITRE 2.](#) - Modifications de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et modifications de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations

[Section 1re.](#) - Modifications de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité

Art. 80-88

[Section 2.](#) - Modifications de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations

Art. 89-91

[Section 3.](#) - Dispositions transitoires

Art. 92-93

[Section 4.](#) - Entrée en vigueur

Art. 94

[CHAPITRE 3.](#) - Modification de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations, et modification de l'arrêté royal du 28 janvier 2021 complétant la liste des clients protégés résidentiels, visée à l'article 15/10, § 2/2, alinéa 1er, de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations et à l'article 20, § 2/1, alinéa 1er, de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, et portant modification de l'arrêté royal du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux par les entreprises de gaz naturel et les règles d'intervention pour leur prise en charge, ainsi que de l'arrêté royal du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux par les entreprises d'électricité et les règles d'intervention pour leur prise en charge

[Section 1re.](#) - Modification de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations

Art. 95-96

[Section 2.](#) - Modification de l'arrêté royal du 28 janvier 2021 complétant la liste des clients protégés résidentiels visée à l'article 15/10, § 2/2, alinéa 1er, de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations, et à l'article 20, § 2/1, alinéa 1er, de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, et portant modification de l'arrêté royal du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux par les entreprises de gaz naturel et les règles d'intervention pour leur prise en charge, ainsi que de l'arrêté royal du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux par les entreprises d'électricité et les règles d'intervention pour leur prise en charge

Art. 97

[TITRE 6.](#) - Mobilité

[CHAPITRE UNIQUE.](#) - Mesures relatives au transport de fret ferroviaire organisant le transfert modal

[Section 1re.](#) - Définitions

Art. 98

[Section 2.](#) - Le système de réduction de la redevance d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire

Art. 99

[Section 3.](#) - Compensation financière au bénéfice d'Infrabel

Art. 100-101

[Section 4.](#) - Conditions particulières pour les bénéficiaires

Art. 102

[Section 5.](#) - Dispositions finales

Art. 103

[TITRE 7.](#) - Pensions

[CHAPITRE 1er.](#) - Modification de la loi du 28 avril 2003 relative aux pensions complémentaires et au régime fiscal de celles-ci et de certains avantages complémentaires en matière de sécurité sociale

Art. 104

[CHAPITRE 2.](#) - Modification de la loi-programme (I) du 27 décembre 2006

Art. 105

[CHAPITRE 3.](#) - Dispositions relatives à l'allocation de transition

[Section 1re.](#) - Dispositions relatives à l'allocation de transition dans le régime de pension du secteur public

[Sous-section 1re.](#) - Modification de la loi du 15 mai 1984 portant mesures d'harmonisation dans les régimes de

pensions

Art. 106

[Sous-section 2.](#) - Disposition transitoire

Art. 107

[Sous-section 3.](#) - Entrée en vigueur

Art. 108

[Section 2.](#) - Dispositions relatives à l'allocation de transition dans le régime de pension des travailleurs salariés

[Sous-section 1re.](#) - Modification de l'arrêté royal n° 50 du 24 octobre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés

Art. 109

[Sous-section 2.](#) - Modification de l'arrêté royal du 23 décembre 1996 portant exécution des articles 15, 16 et 17 de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions

Art. 110

[Sous-section 3.](#) - Disposition transitoire

Art. 111

[Sous-section 4.](#) - Entrée en vigueur

Art. 112

[Section 3.](#) - Dispositions relatives à l'allocation de transition dans le régime de pension des travailleurs indépendants

Art. 113-115

[CHAPITRE 4.](#) - Modifications de la loi du 7 mai 2020 portant des mesures exceptionnelles dans le cadre de la pandémie COVID-19 en matière de pensions, pension complémentaire et autres avantages complémentaires en matière de sécurité sociale

Art. 116-117

[TITRE 8.](#) - Affaires sociales

[CHAPITRE 1er.](#) - Financement de la sécurité sociale

[Section 1re.](#) - Financement alternatif - Dérogations à la loi du 18 avril 2017 portant réforme du financement de la sécurité sociale - Travailleurs salariés

Art. 118

[Section 2.](#) - Financement alternatif - Dérogations à la loi du 18 avril 2017 portant réforme du financement de la sécurité sociale - Indépendants

Art. 119

[Section 3.](#) - Entrée en vigueur

Art. 120

[CHAPITRE 2.](#) - Les entreprises de travail adapté - Modification du chapitre 7 du Titre IV de la loi-programme (I) du 24 décembre 2002

Art. 121-123

[CHAPITRE 3.](#) - Les plans plus - Modification du chapitre 7 du Titre IV de la loi-programme (I) du 24 décembre